

**ANNEXE 1-2 : Matériels et matériaux destinés à la réalisation de travaux d'infrastructure, des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'irrigation**

(Créée par délibération n°114 du 25 août 2000 et modifiée par délibération n° 190 du 9 juillet 1991, par délibération n° 253 du 18 décembre 1991, par délibération n° 169/CP du 15 avril 1992, par délibération n°02/CP du 10 novembre 1995, par délibération n° 111 du 8 janvier 1998, loi de pays n°2007-9 du 28 novembre 2007 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(articles 6 et 6 bis de la délibération modifiée n° 69/CP du 10 octobre 1990)

2522 Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium du n°28.25

2713.20.00 Bitumes de pétrole

EX 2714 Bitumes et asphaltes naturels

2715 Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral

2801.10.00 Chlore

EX 2801.30.00 Fluor

2828.90.10 Hypochlorite de sodium (eau de javel)

EX 2833 Sulfates

EX 3208.10.19 Peintures antisolaire

EX 3214.90 Mastic silicone

3907.30.00 Résine époxyde

EX 3917 Tubes et tuyaux en matières plastiques d'un diamètre supérieur à 250 mm, tubes et tuyaux d'un diamètre égal ou supérieur à 250 mm et pouvant supporter une pression minimale de 16 bars, tuyaux PVC blanc pour irrigation de surface, tubes et tuyaux crépinés en matières plastiques et leurs accessoires en matières plastiques

EX 3926.90.90 Manchons thermo rétractables, collier de centrage et obturateurs

EX 4009 Tubes de forages souples

4016.93 Joints

4416 Réservoirs en bois

EX 6810.99.00 Tuyaux en ciment d'un diamètre supérieur à 600 mm

EX 7019.90.90 Réservoirs en fibre de verre et résines, montés ou en éléments constitutifs

EX 7219 Tôles inoxydables d'une largeur supérieure ou égale à 600 mm

EX 7220 Tôles inoxydables d'une largeur inférieure à 600 mm

EX 73.01 à 73.08 glissières de sécurité

7303 Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte

7304 Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier

7305 Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple) de section circulaire intérieure et extérieure d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm en fer ou en acier

EX 7306 Tubes crépinés nécessaires à la réalisation de forages

7307 Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier

7309 Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier d'une contenance excédant 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur calorifuge

EX 7310 Réservoirs en fonte, fer ou acier d'une capacité inférieure ou égale à 300 litres

7311 Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés en fonte, fer ou acier

EX 7318.15 Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles

EX 7325.10.00 Bornes géodésiques

7325.99.10 Ouvrages en fonte pour canalisations (trappes de regards, grilles et plaques d'égouts, bornes, fontaines, bouches d'incendie, etc.)

7411 Tubes et tuyaux en cuivre

EX 7419.99 Anodes en cuivre

EX 7806 Tubes tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb

EX 7907.00 Anodes en zinc

EX 8104.90 Anodes en magnésium

EX 8310 Plaques indicatrices

EX 8311 Électrodes et fils pour soudure à l'arc ou soudure flamme

8410 Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs

8412.80.10 Moteurs à vents ou éoliens

EX 8413 Pompes, motopompes, électropompes, béliers hydrauliques, pompes solaires

EX 8414 Compresseurs

EX 8419.20 Stérilisateurs à ultraviolets

EX 8419.40 Dessalinisateurs

8421.21 Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux

EX 8426.11 Pont roulant

8429 Bouteur (bulldozer), bouteur biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés

EX 8430 Autres machines et appareils pour le terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre des minéraux ou des minerais, sonnette de battage et machines pour l'arrachage des pieux

8474.10 Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver

8474.20 Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser

8474.31 Bétonnières et appareils à gâcher le ciment

8474.32 Machines à mélanger les matières minérales ou bitumes

EX 8479 réservoirs anti-béliers et réservoirs hydrophores ; machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues

8481 Article de robinetterie et organes similaires pour tuyauterie, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et leurs vannes thermostatiques

8484.10 Joints métalloplastiques

8501 Moteurs et machines génératrices électriques à l'exclusion des groupes électrogènes

EX 8502 Groupes électrogènes

8503 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des TD 8501 et 8502

8504 Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs par exemple), bobines de réactance et selfs

8526.92 Appareils de radiotélécommande

EX 8527 Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie

EX 8530 signaux lumineux de circulation

8535 Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques pour une tension excédant 1000 volts

8536 Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques pour une tension n'excédant pas 1000 volts

EX 8537 Armoires électriques de commande

EX 8544 Fils, câbles isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion

EX 8545.90 Anodes de charbon

8701 Tracteurs

8704 Véhicules automobiles pour le transport des marchandises

8705 Véhicules automobiles à usages spéciaux, autres que ceux principalement conçus pour le transport des personnes ou des marchandises (dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, etc.)

8716.40 Autres remorques et semi-remorques

EX 9014.80 Appareils de positionnement satellitaires

9015 Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement ...

9026.10 Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides

9026.20 Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression

9026.80 Autres instruments et appareils

EX 9027 Instruments et appareils pour l'analyse des eaux

9028.20 Compteurs de liquides

EX 9030 contrôleur de courant

EX 9031 Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle non dénommés ni compris ailleurs dans le présent article

9032 Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatique

EX 9405.60.00 Plaques indicatrices lumineuses (panneaux routiers)

Indépendamment de toutes positions tarifaires, les parties, accessoires et pièces détachées destinées à des matériels figurant sur la présente annexe sont exonérés.

### **ANNEXE 3 : Matériels et matériaux destinés à la construction des réseaux téléphoniques**

(Modifiée par délibération n°114 du 25 août 2000 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(article 11 de la délibération modifiée 69/CP du 10 octobre 1990)

EX 3917 Tubes et tuyaux en matières plastiques

EX 4403 Poteaux en bois

EX 7308 Tours et pylônes, poteaux téléphoniques métalliques

EX 7312 câbles à haubans

EX 7318 Boulons, tire-fonds

EX 7325.99.10 Trappes de regards en fonte fer ou acier

EX 7326 Ferrures pour lignes électriques (colliers, supports, consoles, etc.) en fonte fer ou acier

7408 Fils de cuivre

8471 Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs

EX 8506 Piles

8507 Accumulateurs électriques y compris les séparateurs même de forme carrée ou rectangulaires

EX 8517 Appareils de commutation pour la téléphonie

EX 8525 Appareils d'émission pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie, la radiodiffusion ou la télévision

8526 Appareils de radiodétection ou de radiosondage (radar), appareils de radio navigation et appareils de radiotélécommande

8527 Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, même combinés sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie

EX 8536 Commutateurs

EX 8544 Câbles téléphoniques

8546 Isolateurs en toutes matières pour l'électricité

9001.10.00 Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques

#### **ANNEXE 4 : Produits destinés aux aéronefs civils (G.A.T.T.)**

(article 14 de la délibération modifiée n°69/CP du 10 octobre 1990 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

- 3917.21 Tubes et tuyaux en matière plastique rigides en polymères de l'éthylène
- 3917.22 Tubes et tuyaux en matière plastique rigides en polymères du propylène
- 3917.23 Tubes et tuyaux en matière plastique rigides en polymères de chlorures de vinyle
- 3917.29 Tubes et tuyaux en matière plastique rigides en autres matières plastiques
- 3917.31 Autres tubes et tuyaux en matière plastique souples pouvant supportés au minimum une pression de 27,6 MPa
- 3917.32 Autres tubes et tuyaux en matière plastique non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoire
- 3917.33 Autres tubes et tuyaux en matière plastique non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires
- 3917.40 Accessoires
- 3926.90 Autres ouvrages en matières plastiques
- EX 4008.29 Profilés en caoutchouc non alvéolaire vulcanisé non durci, coupés à dimension
- EX 4009.12 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 4009.22 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 4009.32 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 4009.42 Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide d'autres matières, munis d'accessoires ou autrement associés à d'autres matières, pour la conduite de gaz ou de liquides
- 4011.30.00 Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
- 4012.13.00 Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
- 4012.20.00 Pneumatiques usagés
- 4016.10 Autres ouvrages en caoutchouc alvéolaire vulcanisé non durci
- 4016.93 Joints
- 4016.99 Autres ouvrages en caoutchouc non alvéolaire vulcanisé non durci
- EX 4017.00 Tubes et tuyaux, en caoutchouc durci, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 4504.90 Joints en liège aggloméré
- EX 4823.90 Joints en papier ou en carton
- 6812.80.00 Amiante en crocidolite
- 6812.99 Autres ouvrages en amiante
- 6813 Garnitures de frictions (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes par exemple), non montées, pour freins, pour embrayage ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières
- EX 7007.21.00 Pare-brise en verre de sécurité, formés de feuilles contrecollées
- EX 7304.31 Tubes et tuyaux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, étirés ou laminés à froid, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 730439 Tubes et tuyaux, sans soudure, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, non étirés ni laminés à froid, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 7304.41 Tubes et tuyaux, sans soudure, de section circulaire, en acier inoxydables, étirés ou laminés à froid, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 7304.49 Tubes et tuyaux, sans soudure, de section circulaire, en acier inoxydables, non étirés ni laminés à froid, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 7304.51 Tubes et tuyaux, sans soudure, de section circulaire, en acier autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 7304.59 Tubes et tuyaux, sans soudure, de section circulaire, en acier autres qu'inoxydables, non étirés ni laminés à froid, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides
- EX 7304.90 Tubes et tuyaux, sans soudure, autres que de section circulaire, en fer ou en acier, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 7306.30 Tubes et tuyaux soudés, de section circulaire, en fer ou en acier non alliés, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 7306.40 Tubes et tuyaux soudés, de section circulaire, en acier inoxydable, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 7306.50 Tubes et tuyaux soudés, de section circulaire, en acier alliés autres qu'en acier inoxydable, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 7306.61 Tubes et tuyaux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en fer ou en acier, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 7306.69 Tubes et tuyaux soudés, de section non circulaire autre que carrée ou rectangulaire, en fer ou en acier, pour la conduite de gaz ou de liquides

7312 Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité

EX 7322.90 Générateurs et distributeurs d'air chaud, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, en fer ou en acier, à l'exclusion de leurs parties

7324.10.00 Eviers et lavabos en acier inoxydable

7324.90.00 Autres articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier

7326.20.00 Ouvrages en fils de fer ou d'acier

7413 Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité

EX 7608.10 Tubes et tuyaux, en aluminium non allié, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 7608.20 Tubes et tuyaux, en alliages d'aluminium, pour la conduite de gaz ou de liquides

EX 8108.90 Tubes et tuyaux, en titane, munis d'accessoires, pour la conduite de gaz ou de liquide

8302.10 Charnières en métaux communs

8302.20 Roulettes à montures en métaux communs

8302.42 Autres garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs, pour meubles

8302.49 Autres garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs

8302.60 Ferme-portes automatiques en métaux communs

8307 Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires

8407.10.00 Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour l'aviation

8408.90 Autres moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)

8409.10 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs d'aéronefs des TD 8407.10 et 8408.90

8411.11 Turboréacteurs d'une poussée n'excédant pas 25 kN

8411.12 Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 kN

8411.21 Turbopropulseurs d'une puissance n'excédant pas 1100 kW

8411.22 Turbopropulseurs d'une puissance excédant 1100 kW

8411.81 Autres turbines à gaz d'une puissance n'excédant pas 5000kW

8411.82 Autres turbines à gaz d'une puissance excédant 5000 kW

8411.91 Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs

EX 8411.99 Parties de turbines à gaz

8412.10 Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs

8412.21 Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)

8412.29 Moteurs hydrauliques, autres qu'à mouvement rectiligne

8412.31 Moteurs pneumatiques à mouvement rectiligne (cylindres)

8412.39 Moteurs pneumatiques, autres qu'à mouvement rectiligne

EX 8412.80 Moteurs et machines motrices non électriques, autres que les propulseurs à réaction et les moteurs hydrauliques ou pneumatiques

EX 8412.90 Parties de propulseurs à réaction, de moteurs hydrauliques ou pneumatiques, ou d'autres moteurs non électriques

8413.19 Autres pompes pour liquides, comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif

8413.20 Pompes actionnées à la main, autres que celles des n°s 8413.11 ou 8413.19

8413.30 Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression

8413.50 Autres pompes volumétriques alternatives pour liquides  
8413.60 Autres pompes volumétriques rotatives pour liquides  
8413.70 Autres pompes centrifuges pour liquides  
EX 8413.81 Autres Pompes pour liquides  
EX 8413.91 Parties de pompes pour liquides  
8414.10 Pompes à vide  
8414.20 Pompes à air, à main ou à pied  
8414.30 Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques  
8414.51 Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W  
8414.59 Autres ventilateurs  
8414.80 Autres pompes à air et compresseurs d'air ou de gaz  
8414.90 Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs  
8415.81 Autres machines et appareils pour le conditionnement de l'air, comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré d'hygrométrie n'est pas réglable séparément, avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique  
8415.82 Autres machines et appareils pour le conditionnement de l'air, comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré d'hygrométrie n'est pas réglable séparément, avec dispositif de réfrigération sans soupape d'inversion du cycle thermique  
8415.83 Autres machines et appareils pour le conditionnement de l'air, comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré d'hygrométrie n'est pas réglable séparément, sans dispositif de réfrigération  
8415.90 Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air, des TD 8415.81, 8415.82 ou 8415.83  
8418.10 Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs conservateurs munis de portes extérieures séparées  
8418.30 Meubles congélateurs-conservateurs de type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 litres  
8418.40 Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 litres  
8418.61 Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n°84.15  
8418.69 Autres matériel, machines et appareils pour la production du froid  
8419.50 Échangeurs de chaleur  
84.19.81 Appareils pour la confection des boissons chaudes ou pour la cuisson ou le chauffage des aliments  
EX 8419.90 Parties d'échangeurs de chaleur  
EX 8421.19 Centrifugeuses  
8421.21 Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux  
8421.23 Appareils pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression  
8421.29 Autres machines et appareils pour la filtration ou l'épuration  
8421.31 Filtre d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression  
8421.39 Autres appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz  
8425.11 Palans à moteur électrique  
8425.19 Autres palans  
8425.31 Treuils et cabestans, à moteur électrique  
8425.39 Autres treuils et cabestans  
8425.42 Crics et vérins, hydrauliques  
8425.49 Autres crics et vérins  
EX 8426.99 Autres grues  
8428.10 Ascenseurs et monte-charges  
8428.20 Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques  
8428.33 Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises, à bande ou à courroie  
8428.39 Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises, autres qu'à bande ou à courroie  
8428.90 Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention

8471.41 Autres machines automatiques de traitement de l'information : comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient combinées ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie

8471.49 Autres machines automatiques de traitement de l'information se présentant sous forme de systèmes

8471.50 Unités de traitement autres que celles des n°s 8471.41 ou 8471.49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie

8471.60 Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter sous la même enveloppe, des unités de mémoire

8471.70 Unités de mémoire

EX 8479.89 : Démarreurs non électriques, régulateurs d'hélices non électriques, servo-mécanismes non électriques, essuie-glaces non électriques, accumulateurs hydropneumatiques, démarreur pneumatiques pour moteurs à réaction, turbopropulseurs ou autres turbines à gaz, blocs toilettes spécialement conçus pour les aéronefs, actionneurs mécaniques pour inverseurs de poussée, humidificateurs et déshumidificateurs d'air

EX 8479.90 Parties et pièces des machines et appareils énumérés sous le TD 8479.89

8483.10 Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles

8483.30 Paliers autres qu'à roulements incorporés - coussinets

8483.40 Engrenages et roues de friction, autres que les simples roues et autres organes élémentaires de transmission; broches filetées à bille (vis à bille); réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple

8483.50 Volants et poulies, y compris les poulies à moufles

8483.60 Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation

8483.90 Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément

8484.10 Joints métalloplastiques

EX 8484.90 Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues

EX 8486 Enregistreurs de vol; dispositifs de synchronisation et transducteurs électriques; dégivreurs et dispositifs antibuée, avec résistance électrique, pour aéronefs.

8501.20 Moteurs universel d'une puissance excédant 37,5 W

8501.31 Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu d'une puissance n'excédant pas 750 W

8501.32 Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 KW

8501.33 Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu d'une puissance excédant 75 KW mais n'excédant pas 375 KW

8501.34 Autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu d'une puissance excédant 375 KW

8501.40 Autres moteurs à courant alternatif, monophasés

8501.51 Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance n'excédant pas 750 W

8501.52 Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 KW

8501.53 Autres moteurs à courant alternatif, polyphasés d'une puissance excédant 75 KW

8501.61 Machines génératrices électriques à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance n'excédant pas 75 KVA

8501.62 Machines génératrices électriques à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance excédant 75 KVA mais n'excédant pas 375 KVA

8501.63 Machines génératrices électriques à courant alternatif (alternateurs), d'une puissance excédant 375 KVA mais n'excédant pas 750 KVA

8502.11 Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression, d'une puissance n'excédant pas 75 KVA

8502.12 Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression, d'une puissance excédant pas 75 KVA mais n'excédant pas 375 KVA

8502.13 Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression, d'une puissance excédant 375 KVA

8502.20 Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)

8502.31 Autres groupes électrogènes électriques à énergie éolienne

8502.39 Autres groupes électrogènes électriques

8502.40 Convertisseurs rotatifs électriques

8504.10 Ballast pour lampes ou tubes à décharge



8504.31 Autres transformateurs électriques d'une puissance n'excédant pas 1 KVA  
8504.32 Autres transformateurs électriques d'une puissance excédant 1 KVA mais n'excédant pas 16 KVA  
8504.33 Autres transformateurs électriques d'une puissance excédant 16 KVA mais n'excédant pas 500 KVA  
8504.40 Convertisseurs électriques statiques  
8504.50 Autres bobines à réactance et autres selfs  
8507.10 Accumulateurs électriques au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston  
8507.20 Autres accumulateurs au plomb  
8507.30 Accumulateurs électriques au nickel-cadmium  
8507.40 Accumulateurs électriques au nickel-fer  
8507.80 Autres accumulateurs électriques  
8507.90 Parties d'accumulateurs électriques  
8511.10 Bougies d'allumage  
8511.20 Magnétos, dynamos-magnétos ; volants magnétiques  
8511.30 Distributeurs; bobines d'allumage  
8511.40 Démarreurs électriques, même fonctionnant comme génératrices  
8511.50 Autres génératrices électriques, des types utilisés avec des moteurs à allumage par étincelles ou par compression  
8511.80 Autres appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression ou utilisés avec ces moteurs et conjoncteurs-disjoncteurs d'un type utilisé avec ces moteurs  
EX 8516.80 Résistances électriques chauffantes montées sur un simple support en matière isolante et reliées à un circuit, pour prévenir la formation de givre ou pour dégivrer  
8517.12 Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil  
8517.61.00 Stations de base  
8517.62.00 Appareils pour la réception, la conversion, l'émission et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage  
8518.10 Microphones et leurs supports  
8518.21 Haut-parleur unique monté dans son enceinte  
8518.22 Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte  
8518.29 Autres haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes  
8518.30 Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs  
8518.40 Amplificateurs électriques d'audio-fréquence  
8518.50 Appareils électriques d'amplification du son  
8519.89 Autres appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son  
8521.10 Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques à bandes magnétiques  
EX 8522.90 Assemblages et sous-assemblages pour articles du TD 8519.89, consistant en deux ou plus de deux pièces assemblées  
8526 Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande  
8528.41 Moniteurs à tube cathodique de types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71  
8528.51 Autres moniteurs de types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71  
8528.61 Projecteurs de types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 84.71  
8529.10 Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types reconnaissables comme étant utilisés exclusivement ou principalement avec les appareils des TD 8525 à 8528  
EX 8529.90 Assemblages ou sous-assemblages pour les appareils du TD 8526, consistant en deux ou plus de deux parties ou pièces assemblées, spécialement conçus pour installation dans les aéronefs civils  
8531.10 Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires

8531.20 Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumières (LED)

EX 8531.80 Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, autres que ceux des TD 8531.10 ou 8531.20

8539.10 Articles dits "phares ou projecteurs scellés"

EX 8543.70 Enregistreurs de vol ; dispositifs de synchronisation et transducteurs, électriques ; dégivreurs et dispositifs antibuée, avec résistance électrique, pour aéronefs

EX 8543.90 Assemblages et sous-assemblages pour des enregistreurs de vol, consistant en deux ou plus de deux parties assemblées

EX 8544.30 Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les aéronefs

8801 Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur.

8802.11.90 Hélicoptères d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg

8802.12.90 Hélicoptères d'un poids à vide excédant 2.000 kg

8802.20.90 Avions et autres véhicules aériens d'un poids à vide n'excédant pas 2.000 kg

8802.30.90 Avions et autres véhicules aériens d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg

8802.40.90 Avions et autres véhicules aériens d'un poids à vide excédant 15.000 kg

8803.10.90 Hélices et rotors, et leurs parties

8803.20.90 Trains d'atterrissage et leurs parties

8803.30.90 Autres parties d'avions ou d'hélicoptères

8803.90 Autres parties des engins relevant des TD 8801 ou 8802

EX 8805.29 Autres appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties

EX 9001.90 Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés, autres que ceux en verre non travaillé optiquement

EX 9002.90 Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, autres que les objectifs et les filtres, en toutes matières, montés, pour instruments et appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement

9014.10 Boussoles, y compris les compas de navigation

EX 9014.20 Instruments et appareils pour la navigation aérienne (autres que les boussoles)

EX 9014.90 Parties (et accessoires) de boussoles (y compris les compas de navigation) et d'instruments et appareils de navigation aérienne (autres que les boussoles)

9020.00 Appareils respiratoires et masques à gaz, à l'exclusion des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible et à l'exclusion de leurs parties

9025 Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux

9026 Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, par exemple), à l'exclusion des instruments et appareils des n°s 90.14, 90.15, 90.28 ou 90.32

EX 9029.10 Compteurs de tours électriques ou électroniques

EX 9029.20 Indicateurs de vitesse et tachymètres

EX 9029.90 Parties et accessoires de compteurs de tours, d'indicateurs de vitesse et de tachymètres

9030.10 Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes

9030.20 Oscilloscopes et oscillographes

9030.31 Multimètres, sans dispositif enregistreur

9030.33 Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance sans dispositif enregistreur

EX 9030.40 Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication

EX 9030.84 Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur

EX 90.30.89 Autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur

EX 9030.90 Parties et accessoires d'instruments et appareils du TD 9030 repris dans cette annexe

EX 9031.80 Instruments et appareils de mesure ou de contrôle

9031.90 Parties et accessoires des instruments et appareils de mesure ou de contrôle du TD 9031.80

9032 Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques

EX 9109 Mouvements d'horlogerie ne mesurant pas plus de 50 mm de largeur ou de diamètre, complets et assemblés

EX 9401.10 Sièges (à l'exclusion des sièges recouverts de cuir)

9403.20 Autres meubles en métal

9403.70 Autres meubles en matières plastiques

EX 9405.10 Appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matériaux communs ou en matières plastiques

EX 9405.60 Plaques indicatrices lumineuses, lampes-réclames, enseignes lumineuses et articles similaires, en métaux communs ou en matières plastiques

EX 9405.92 Parties des articles des TD 9405.10 ou 9405.60 en matières plastiques

EX 9405.99 Parties des articles des TD 9405.10 ou 9405.60

## **ANNEXE 5 : Matériels et produits destinés aux stations d'élevage et aux exploitations à caractère agricole, forestière ou aquacole**

(Modifiée par délibération n°190 du 9 juillet 1991, délibération n° 253 du 18 décembre 1991, délibération n°381 du 23 décembre 1992, délibération n°354/CP du 20 octobre 1994, délibération n° 111 du 8 janvier 1998, délibération n° 114 du 25 août 2000, délibération n°150 du 27 décembre 2000, loi du pays n° 2006-11 du 22 août 2006, par délibération n° 327 du 13 décembre 2013 et par loi du pays 2014-1 du 16 janvier 2014)

(article 17 de la délibération modifiée 69/CP du 10 octobre 1990)

- EX 01 Tous les animaux vivants reproducteurs de race pure
- EX 0301 Poissons vivants importés dans le cadre d'opérations d'aquaculture ou de repeuplement
- EX 0306 Crustacés vivants importés dans le cadre d'opérations d'aquaculture ou de repeuplement
- EX 0307 Mollusques vivants importés dans le cadre d'opérations d'aquaculture ou de repeuplement
- 0307.11.10 Naissains d'huîtres
- EX 0308 Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et mollusques vivants importés dans le cadre d'opérations d'aquaculture ou de repeuplement
- 0407.11 Œufs de volaille de l'espèce Gallus domesticus fertilisés destinés à l'incubation
- 0407.19 Autres œufs fertilisés destinés à l'incubation
- EX 0505.90 Poudre d'os, poudre de plume
- EX 0506.90 Farine d'os
- EX 0508.00.90 Coquilles d'huîtres fossilisées
- 0511.10 Sperme de taureaux
- EX 0511.91 Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques
- EX 0511.99 Semences animales autres que de taureaux, embryons, poudre de sang
- 0601 Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, greffes et rhizomes, en repos végétatifs, en végétation ou en fleurs ; plants, plantes et racines de chicorée autres que les racines du TD 1212
- 0602.10.00 Boutures non racinées et greffons
- EX 0602.20.00 Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles greffés ou non, pieds mères uniquement\*
- EX 0602.30.00 Rhododendrons et azalées greffés ou non, pieds mères uniquement\*
- EX 0602.40 Rosiers, gréffés ou non, pieds mères uniquement\*
- 0602.90.32 Plants de fraisiers
- 0602.90.10 Blanc de champignons
- EX 0602.90.45 Boutures racinées et jeunes plants d'arbre et arbrisseaux de plein air, pieds mères uniquement\*
- EX 0602.90.51 Boutures racinées et jeunes plants de plantes vivaces, pieds mères uniquement\*
- EX 0602.90.55 Boutures racinées et jeunes plants d'autres plantes de plein air, pieds mères uniquement\*
- EX 0602.90.92 Boutures racinées et jeunes plants de yuccas, et cactées non plantés dans des pots, bacs, paniers cuvette ou autres emballages usuels, pieds mères uniquement\*
- EX 0602.90.99 Autres boutures racinées et jeunes plants de plantes d'intérieur, pieds mères uniquement\*
- 0701.10.00 Pommes de terre à l'état frais ou réfrigérées de semences
- 0713.10.00 Pois
- 1001.11.00 Froment (blé) dur de semence
- 1001.91.00 Autres froment (blé) et méteil de semence
- 1005.10.00 Maïs de semence
- 1007.10.00 Sorgho à grains de semence
- EX 1102.90.00 Recoupe de riz
- EX 1103 Gruaux
- EX 1104 Grains de céréales travaillées d'orge, d'avoine et de maïs, destinées à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état
- 1109 Gluten de froment (blé), même à l'état sec
- 1209 Graines, fruits et spores à ensemercer
- 1212.21.00 Algues destinées à l'alimentation humaine

1212.29.00 Autres algues

1213 Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets

1302.19.00 Autres sucs et extraits végétaux

EX 1404.90.00 Écorces de pin

EX 1504.20.00 Huiles de poissons

EX 1521.10.00 Cires végétales pour le conditionnement des fruits

1703 Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre

EX 2102 Levure de malt

2301 farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viande, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, impropres à l'alimentation humaine ; cretons

2302 Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses

2303 Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de canne à sucre et autres déchets de sucrerie, drêche et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets

2304 Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja

2305 Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide

2306 Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou d'huiles végétales, autres que ceux des TD 2304 ou 2305

2308 Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs

2309.90 Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux

EX 2501.00.00 Sel

2508.10.00 Bentonite

2513.10.00 Pierre ponce

EX 2520.10.00 Gypse

EX 2521 Calcaire

2522 Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique, à l'exclusion de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium de TD 2825

EX 2530.90 Terreau

EX 2703 Tourbe utilisée comme substrat à usage horticole

EX 28 Éléments chimiques utilisés comme engrais et éléments chimiques utilisés dans la fabrication de l'alimentation pour animaux

EX 2835.22 phosphate de sodium

EX 2835.24 mono potassium phosphaté

EX 2835.29 phosphate bi ou mono ammonium

EX 2914.70 mecadox plus

2922.41.00 Lysine et ses esters ; sels de ces produits

EX 2923.20 lécithine

2930.40.00 Méthionine

EX 2930.90 L-thréonine

EX 2933.19.00 Choline, choline chloride

EX 2936.27 vitamine C

EX 2937 Produits hormonaux nécessaires à la pratique de l'insémination artificielle

Chapitre 31 Engrais

EX 3204.17 Skin pigment

3501.10.00 Caséine

3808 Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrées et papier tue-mouches

EX 3821.00 Milieux de congélation, de décongélation ou de conservation pour embryons

EX 3824.90 Ethoxyquine

EX 3917 Tubes et tuyaux en matières plastiques d'un diamètre > 250 mm, tuyaux en PVC blanche pour irrigation de surface, tubes et tuyaux crépinés en matières plastiques et leurs accessoires en matières plastiques ; drains agricoles et accessoires ; tuyaux en polyéthylène à goûteurs incorporés

3920 Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni pareillement associées à d'autres matières sans support

EX 3921.11 - produits alvéolaires

EX 3921.12 serres

EX 3921.13 serres

EX 3921.14 serres

EX 3921.19 serres

3921.90 Autres - autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques

3923.10 Boîtes, caisses, casiers et articles similaires

EX 3923.21 Sacs et sachets en matières plastiques pour le conditionnement, au détail ou pas, du café et pour la culture hydroponique

EX 3923.29 Sacs et sachets en matières plastiques pour le conditionnement, au détail ou pas, du café et pour la culture hydroponique

EX 3923.90.10 Pots

EX 3923.90.90 Tubes

EX 3926.90.90 Grillage (aquaculture exclusivement), bâches, ruches, abreuvoirs-mangeoires et coupelles en matières plastiques ; boucles d'identification pour animaux ; arceaux, clips et tendeurs pour serres ; gaines pour pistolets d'insémination ; les poches à huîtres y compris les séparateurs

EX 4009 Tubes de forage souples

4010 Courroies de transmission en caoutchouc

EX 4011.20 Pneumatiques neufs en caoutchouc des types utilisés pour les camions

4011.61 Pneumatiques neufs en caoutchouc à crampons, à chevrons ou similaires des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers

4011.92 Pneumatiques neufs en caoutchouc autres des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers

EX 4013.10 Chambres à air, en caoutchouc des types utilisés pour : tracteurs, moissonneuses- batteuses, matériels de transport forestiers, tracteurs agricoles et forestiers, porte- grumes et grumiers

EX 4013.90 Chambres à air, en caoutchouc des types utilisés pour : tracteurs, moissonneuses- batteuses, matériels de transport forestiers, tracteurs agricoles et forestiers, porte- grumes et grumiers

4015.19 Gants de fouille

4016.93 Joints

4416 Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties en bois y compris les merrains

EX 4421.90 ruches en bois

EX 4819 Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, emballages à oeufs

EX 4821 Etiquettes autocollantes s'appliquant directement sur les légumes ou fruits

EX 5305 Fibres de coco pour culture hydroponique

5401.10.00 Fils à coudre

5607 Ficelles, cordes et cordages tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique

5608 Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenues à partir de ficelles, cordes ou cordage ; filets confectionnés, en matières textiles

5910 Courroies de transmission en matières textiles

EX 6305 Sacs en matières plastiques tissées pour l'ensachage du tourteau de coprah, pour la culture en pépinière de végétaux

EX 6306 Bâches

EX 6307.90 Silos à grain en toile sans dispositif mécanique ; toile de protection

EX 6804 Meules et articles similaires à aiguiser les lames

EX 6806 Laine de roche pour culture hydroponique ; vermiculite et perlite utilisés comme substrats à usage agricole

EX 6811.40 tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie contenant de l'amiante

Ex 6811.89 tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie ne contenant pas d'amiante

EX 6815.20 Pots à semer en tourbe

EX 7019.90.90 Cuves en fibre de verre

7216 Profilés en fer ou en acier non alliés

7217 Fils en fer ou en acier non alliés

7301 Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés ; profilés obtenus par soudage en fer ou en acier

7303 Tubes, tuyaux et profilés creux en fonte

7304.41 Tubes et tuyaux et profilés creux, sans soudure en fer ou en acier de section circulaire, en aciers inoxydables étirés ou laminés à froid

7304.49 Tubes et tuyaux et profilés creux, sans soudure en fer ou en acier de section circulaire, en aciers inoxydables autres

7304.51 Tubes et tuyaux et profilés creux, sans soudure en fer ou en acier de section circulaire, en autres aciers alliés étirés ou laminés à froid

7304.59 Tubes et tuyaux et profilés creux, sans soudure en fer ou en acier de section circulaire, en autres aciers alliés autres

7304.90 Tubes et tuyaux et profilés creux, sans soudure en fer ou en acier autres

7305 Autres tubes et tuyaux (soudés, rivés, etc.) en fer ou acier d'un diamètre extérieur supérieur à 406mm

7306 Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier

7307 Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier

7308.90 Autres constructions et parties de constructions en fonte, fer ou acier

7309 Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge

EX 7310 Réservoirs en fonte, fer ou acier d'une capacité inférieure ou égale à 300 litres

7312 Torons, câbles, tresses, élingues en fer ou en acier

EX 7314 Grillages en fils de fer ou d'acier (seul le grillage destiné à la protection des cultures contre les animaux nuisibles ou utilisé dans le cadre d'élevages de ces mêmes animaux agréés est exonéré de la T.G.I. L'attestation établie par le destinataire devra certifier cette destination privilégiée)

EX 7326.90 Piquets métalliques pour clôtures ; arceaux, clips et tendeurs pour serres ; casiers métalliques pour le stockage en frigo des crevettes

7411 Tubes et tuyaux en cuivre

7412 Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons par exemple) en cuivre

7608 Tubes et tuyaux en aluminium

7609 Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons par exemple) en aluminium

EX 7612.90.90 Sacs et sachets en aluminium pour le conditionnement au détail du café

EX 7616.99.00 Ruches en aluminium

EX 7907 Tubes, tuyaux en zinc, gouttières et accessoires en zinc

8202 Scies à main ; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)

8407.21 Moteurs pour la propulsion de bateaux de type hors-bord (exploitations aquacoles uniquement) Autres moteurs et machines motrices - Autres

8412.80.10 - moteurs à vent ou éoliens

EX 8412.90.00 - pièces du n° 8412.80.10 Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur ; élévateurs à liquides - Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif

8413.19 Autres pompes

8413.60 Autres pompes volumétriques rotatives

8413.70 Autres pompes centrifuges - Autres pompes, élévateurs à liquides

8413.81 Pompes

8413.82 Élévateurs à liquides

8413.91 Parties de pompes

8413.92 Parties d'élévateurs à liquides

8414 Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs ; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes

8416 Brûleurs pour l'alimentation de foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz ; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires

EX 8418 Réfrigérateurs, congélateurs, conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autres pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415 à l'exclusion des équipements de type ménager

EX 8419 Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières impliquent un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques ; chauffe-eau non électrique, à chauffage instantané ou à accumulation, à l'exclusion des appareils domestiques - Centrifugeuses y compris lesessoreuses centrifuges ; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz - centrifugeuses y compris lesessoreuses centrifuges

8421.11 Ecrémeuses - Appareils pour la filtration ou l'épuration de liquides

8421.21 Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux

8421.29 – autres - Parties

8421.91 – Parties de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges

8421.99 – autres parties

8422.20 Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients

8422.30 Machines et appareils à remplir, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants ; appareils à gazéifier les boissons

8422.40 Autres machines et appareils à emballer les marchandises

EX 8422.90 Parties des machines reprises au TD 8422.20, 8422.30 et 8422.40

8423.30 - Bascules à peser constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses

8423.81 Autres appareils et instruments de pesage d'une portée n'excédant pas 30 kg

EX 8423.82 Autres appareils et instruments de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5.000 kg, des types utilisés pour la pesée des animaux

8424.81 Autres appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs même chargés; pistolets aérogaphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaire pour l'agriculture ou l'horticulture

8424.89 Autres - autres appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs même chargés; pistolets aérogaphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaire

EX 8424.90 - Parties des appareils repris au TD 8424.81 et 8424.89

8425.11 Palans à moteurs électriques

EX 8425.39 Treuils mécaniques

8426 Bigues, grues et blondins ; ponts roulant, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots cavaliers et chariots-grues

8427 Chariots-gerbeurs ; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage

8428 Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple)

8429 Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés

8430 Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais ; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux ; chasse-neige

8431 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des TD 8425 à 8430

EX 8432 Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture et leurs parties



8433 Machines, appareils et engins pour la récolte ou le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n°84.37

8434 Machines à traire et machines et appareils de laiterie

8435 Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication de vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires

8436 Autres machines et appareils pour l'agriculture ... pour l'aviculture ; étiqueteuse pour fruits et légumes

8437 Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs ; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier

EX 8438.50 plumeuses à volaille

8438.60 Machines et appareils pour la préparation des fruits et légumes

EX 8438.80 – Machines à trier les crevettes ; laveurs à huîtres ; machines à affûter

8460.31 Machines à affûter à commande numérique

8460.39 Autre machines à affûter

8465 Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou des matières dures similaires

EX 8466.92 Parties et accessoires reconnaissables destinés aux machines du TD 8465

8467 Outils pneumatiques ou à moteur autre qu'électrique incorporés, pour l'emploi à la main

8468 Machines et appareils pour le brassage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du TD 8515 ; machines et appareils au gaz pour la trempe superficielle

EX 8471.90 Lecteurs de puces électroniques utilisés pour le marquage des animaux

EX 8474 Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres

EX 8479 Toutes machines et appareils à usage agricole, aquacole, forestier ou d'élevage

8481 Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et vannes thermostatiques

8484 Joints métalloplastiques, jeux assortiments de joints de composition différente présentés en pochette, enveloppes ou emballages analogues

8487.90 Autres parties

8501 Moteurs et machines génératrices, électriques à l'exclusion des groupes électrogènes

8502 Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques

8503 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des TD 8501 et 8502

8504 Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines et réactance et selfs

8508 Aspirateurs

EX 8510.20 Tondeuses pour ovins

8515 Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultra sons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma ; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés

8516.80 Résistances chauffantes

8526.92 Appareils de radiotélécommande

8527.19.00 Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure

8535 Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'onde, prises de courant, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1.000 volts

8536 Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuits, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'onde, prises de courant, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1.000 volts

EX 8537 Armoires électriques de commande

EX 8542 Puces électroniques utilisées pour le marquage des animaux

EX 8543 Aérateurs électriques et autres appareils électriques à usage agricole, aquacole ou d'élevage

8544 Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion ; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion

8546 Isolateurs en toute matière pour l'électricité

EX 8548 Parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises dans le présent chapitre

8701 Tracteurs

EX 8703.10.00 Véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golfs et véhicules similaires utilisés dans le domaine agricole, aquacole ou d'élevage

EX 8708 Parties et accessoires des véhicules automobiles du TD 8701 (tracteurs)

8709 Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur des courtes distances ; chariots tracteurs des types utilisés dans les gares ; leurs parties

8716.20 - Remorques et semi-remorques autochargeuses pour usages agricoles

8716.31.00 Citernes

8716.39 Autres

8716.40 Autres remorques et semi-remorques

EX 8903.99.90 Embarcations pour aquaculteurs

8905.90 Autres bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants;

8907.90.90 Autres engins flottants Bouées et balises autres

9016 Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids

EX 9018.39 Injecteurs pour insémination artificielle

EX 9018.90 Trocarts, paillettes souples en plastique pour transplantations embryonnaires

9026.10 - Pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides

9026.20 - Pour la mesure ou le contrôle de la pression

EX 9026.90 - Parties et accessoires des appareils des TD 9026.10 et 9026.20

EX 9027.80 Analyseurs d'oxygène dans l'eau

9032 Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatique

EX 9406.00.10 serres en bois

EX 9406.00.20 serres en aluminium

EX 9406.00.90 serres autres

9602.00 Cire gaufrée en rayons pour ruches

\* On entend par pieds mères les boutures racinées et les jeunes plants, quelle que soit leur présentation, non commercialisés eux-mêmes, mais dont seule la production (boutures, semences, fleurs coupées...) est vendue ou utilisée.

Indépendamment de toutes positions tarifaires :

- Les parties accessoires et pièces détachées destinées à des matériels figurant sur la présente annexe sont exonérés
- Cages et parties de cages pour élevage et contention d'animaux
- Conditionnements immédiats, en toutes matières, y compris leurs dispositifs de fermeture, utilisés par le producteur local pour la commercialisation de ses produits agro-alimentaires
- les matériels, matériaux, parties accessoires, pièces détachées et produits nécessaires à la mise aux normes sanitaires des établissements agroalimentaires relevant des dispositions de la délibération n° 155 du 29/12/1998.

## **ANNEXE 6 : Produits et matériels destinés à la pêche maritime professionnelle**

(Modifiée par loi du pays n° 2009-4 du 21 janvier 2009, par délibération n° 327 du 13 décembre 2013 et par loi du pays 2014-1 du 16 janvier 2014)

(article 19 de la délibération modifiée n° 69/CP du 10 octobre 1990)

EX 05.11.91 Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; animaux morts du chapitre 3 (appâts)

EX 3208 à 3210 Peintures de coques et anti-fouling et peintures d'hélices

3401, 3402, 3403, Produits et matériels d'entretien et de carénage

3604.90.20 Fusées de détresse

EX 3604.90.90 Fumigènes

3810 Produits et matériels d'entretien et de carénage

3916.10.00 Monofilaments polymère polyéthylène

3916.20.00 Monofilaments polymère PVC

3916.90.00. Monofilaments autres plastiques

EX 3919 Rubans rétroréfléchissants pour engins de sauvetage

EX 3926 Gilets, brassières, combinaisons de survie ; vêtements et accessoires de vêtements (y compris les gants) en caoutchouc non durci, pour tous usages et Hublots

3926.20 Vêtements et accessoires de vêtements (y compris les gants) (1)

3926.90.10 Bouées de sauvetage (couronne ou fer à cheval)

EX 4015 Gilets, brassières, combinaisons de survie, gants

4016.93 Joints

EX 4016.94 Pare battages

EX 4421 Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques

4905 Ouvrages cartographiques de tous genres

EX 4911 Code international des signaux ; panneaux de signalisation, d'évacuation et d'incendie

EX 5404 EX 5405 Monofilaments pour lignes de pêche

EX 5607 Cordes et cordages, drisses et haussières

5608.11.00 Filets confectionnés pour la pêche

EX 6113 Combinaison d'immersion

6307.20.00 Ceintures et gilets de sauvetage, brassières de sauvetage

EX 6307.90.00 : Pavillons du code international des signaux

EX 7007 Hublots, panneaux de pont

EX 7312 Câbles et élingues en fer ou en acier

EX 7315 Chaînes, et leurs parties, en fonte, fer ou acier

7316 Ancres, grappins et leurs parties en fonte, fer ou acier

EX 7325 Gaffes et Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques

EX 7326 Gaffes et Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques

EX 7616 Gaffes

7806.00.00 Plombs de toutes tailles

EX 7907 Anodes de coques et d'hélices

8203 à 8206 Outillage à main

8211.92.00 Autres couteaux à lame fixe

8407.21 Moteurs pour la propulsion des bateaux du type hors-bords

8407.29 Autres moteurs

8408.10 Autres moteurs diesel

EX 8409.91.90 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des TD 8407 ou 8408 pour la propulsion des bateaux

8410 Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs

EX 8413 Pompes et leurs parties  
EX 8414 Ventilateurs de cales et de compartiments moteurs  
EX 8418 Machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre  
EX 8421 Filtres (eaux, air, huile, gazole)  
EX 8423 Appareils et instruments de pesage  
EX 8424 Extincteurs  
8425 Palans ; treuils et cabestans ; crics et vérins  
EX 8428 Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention  
EX 8431 Parties reconnaissables comme étant exclusivement destinées aux machines et appareils du TD 8428  
EX 8479 Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques et WC marins  
8482 Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles  
EX 8483 Pièces détachées destinées aux moteurs, pour tous systèmes  
8484 Joints  
8501 Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes  
8502 Groupes électrogènes et convertisseurs électriques  
8503 Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines du 8502  
EX 8507 Accumulateurs électriques  
EX 8511 Accessoires pour allumage des moteurs  
EX 8513 Lampes torches étanches ; fanal portatif de signalisation diurne  
EX 8517 radiobalise de sauvetage ; matériel radioélectrique pour le  
EX 8525 Appareils d'émission pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie  
8526 Appareils de radiodétection ou de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande  
EX 8527 Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie  
EX 8529 Accessoires pour appareils de navigation  
EX 8530 Feux de navigation  
8531 Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle  
8535.10.00 : Fusibles et coupe-circuits à fusibles  
EX 8539 Ampoules pour feux de navigation  
EX 8543 Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques  
EX 8902 Bateaux de pêche  
EX 8903.99.90 Canots et annexes de débarquement  
EX 8907 Radeaux et engins flottants de sauvetage  
9014 Boussoles y compris les compas de navigation, autres instruments et appareils de navigation  
EX 9015 Anémomètres, loch speedomètres et répéteurs  
EX 9017 Règle rapporteur  
EX 9405 Projecteurs de pont  
9507 Canne à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires

1) à condition qu'ils soient considérés comme équipements de bord et non comme objets personnels de l'équipage.

**ANNEXE 7 : Matériels et pièces détachés destinés aux navires agréés au transport touristique appartenant à des sociétés de transport nautique à caractère touristique titulaires de l'agrément réglementaire**

(Modifiée par délibération n° 253 du 18 décembre 1991, par délibération n° 354/CP du 20 octobre 1994, par délibération n° 114 du 25 août 2000 et par loi du pays n° 2009-4 du 21 janvier 2009 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(article 38 de la délibération modifiée n°69/CP du 10 octobre 1990)

EX 3208 à 3210 Peintures de coques et anti-fouling et peintures d'hélices  
3401, 3402, 3403, Produits et matériels d'entretien et de carénage  
3604.90.20 Fusées de détresse  
EX 3604.90.90 Fumigènes  
3810 Produits et matériels d'entretien et de carénage  
EX 3926 Gilets, brassières, combinaisons de survie Hublots  
3926.90.10 Bouées de sauvetage (couronne ou fer à cheval)  
EX 4015 Gilets, brassières, combinaisons de survie  
EX 4203.30 Ceintures de pêche sportive au gros  
EX 4205 Harnais  
EX 4421 Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques  
EX 5607 Cordes et cordages, drisses et haussières  
EX 5608.19 Trampoline pour multicoques  
EX 6306 Voiles pour la propulsion des bateaux  
EX 6307 Toiles de protection  
EX 6601 Capotes et tauds de soleil ou de pluie  
EX 7007 Hublots  
EX 7312 Câbles et élingues en fer ou en acier  
EX 7315 Chaînes, et leurs parties, en fonte, fer ou acier  
7316 Ancres, grappins et leurs parties en fonte, fer ou acier  
EX 7325 Gaffes et Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques  
EX 7326 Gaffes et Appareils à gouverner, mécaniques, hydrauliques et électriques  
EX 7326.90 Poutres, espars et autres ouvrages se rapportant aux mats et à leur fixation en fer ou en acier  
EX 7610.90.90 Mats poutres, espars et autres ouvrages se rapportant aux mats et à leur fixation en aluminium  
EX 7616 Gaffes  
EX 7907 Anodes de coques et d'hélices  
EX 8407 Moteurs pour la propulsion des bateaux et annexes de débarquement  
EX 8408 Moteurs pour la propulsion des bateaux et annexes de débarquement  
EX 8409.91.90 Pièces et parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs inbord et hors-bords assurant la propulsion des bateaux  
8410 Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs  
EX 8412 Eoliennes  
EX 8413 Pompes et leurs parties  
EX 8414 Ventilateurs de cales et de compartiments moteurs  
EX 8421 Filtres (eaux, air, huile, gazole)  
EX 8424 Extincteurs  
EX 8425 Treuils, cabestans, winches, guindeaux et leurs manivelles  
EX 8479 WC marins  
EX 8483 Pièces détachées destinées aux moteurs pour la propulsion des bateaux  
EX 8487.10.00 Système de transmission et hélice destinés à la propulsion des bateaux  
EX 8501 Générateurs électriques  
EX 8502 Groupes électrogènes  
EX 8507 Accumulateurs électriques et leurs bacs

EX 8511 Accessoires pour allumage des moteurs pour la propulsion des bateaux

EX 8517 Récepteur fax-météo

EX 8525 Appareils émetteurs et récepteurs pour la radiocommunication téléphonique ou la télégraphie (8527)

8526 Appareils de positionnement, de radiodétection ou de radiosondage, de radionavigation, de radiotélécommande et de pilotage automatique

EX 8527 Appareils récepteurs pour la radio télécommunication téléphonique ou télégraphique

EX 8529 Accessoires pour appareils de navigation

EX 8530 Feux de navigation

EX 8541 Panneaux solaires, moteurs et machines génératrices électriques (8501)

8903 Bateaux de plaisance importés pour les besoins de leur activité professionnelle par les entreprises nautiques à caractère touristiques, titulaires d'un agrément d'exploitation

EX 8907 Radeaux et engins flottants de sauvetage

9014 Boussoles, compas de navigation et de relèvement, autres instruments et appareils de navigation

EX 9015 Anémomètres, loch speedomètres et répéteurs

EX 9401 Fauteuils

EX 9405 Projecteurs de pont

9507 Canne à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne; épuisettes pour tous usages; leurres (autres que ceux des n°s 92.08 ou 97.05) et articles de chasse similaires

Indépendamment de toutes positions tarifaires, les matériels et équipements de sécurités tels que définis par le législateur suivant la catégorie de navigation du navire (canot de survie) (8907), extincteurs (8424), fusées (3604), bouées (8907), gilets brassières (3926, 4015) etc.

## **ANNEXE 8 : Matériels, matériaux et produits destinés aux entreprises visées au chapitre XXIII**

(Modifiée par délibération n°251 du 18 décembre 1991, par délibération n°169/CP du 15 avril 1992, par délibération n°317/CP du 27 janvier 1999, par délibération n° 229 du 27 juin 2001 et par loi de pays n°2011-9 du 30 décembre 2011 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(article 42 de la délibération modifiée n°69/CP du 10 octobre 1990)

1520 Glycérol brut ; eaux et lessives glycérineuses

1521 Cires végétales, cires d'abeille ou d'autres insectes et spermaceti même raffinées ou colorées

1703.10.00 Mélasses de canne

Chapitre 25 Sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux, ciment

EX 2620. 99.00 Résidus cobaltifères

Chapitre 27 à l'exclusion des 2710.12.11 à 2710.12.19 et 2710.19.21 : Combustibles minéraux à l'exclusion des essences et pétroles

Chapitre 28 Produits chimiques inorganiques

Chapitre 29 Produits chimiques organiques

Chapitre 31 Engrais

3206 Autres matières colorantes

3208 Peintures et vernis

3209 Peintures et vernis

3210 Peintures et vernis

3212 Peintures et vernis

EX 3402 Préparations tensio-actives pour la flottation des minerais

EX 3403.19 Préparations lubrifiantes

EX 3403.99 Préparations lubrifiantes

EX 3506 Colles

3601 à 3603 Poudres propulsives, explosifs préparés, articles de pyrotechnie

3801.30 Pâtes carbonées pour électrodes

3802 Charbons activés

3810 Préparations pour le décapage des métaux ...

3811 Préparations antidétonantes ... additifs corrosifs ...

3812 Préparations antioxydantes ...

3813 Compositions et charges pour appareils extincteurs

3814 Solvants et diluants organiques composites

3815 Préparations catalytiques ...

3816 Ciments réfractaires

3819 Liquides pour freins hydrauliques

3822.00.90 Autres réactifs de diagnostic ou de laboratoire

3824.10 Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie

3824.30 Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques

3824.90 Autres mélanges et préparations contenant de l'oxiranne (oxyde d'éthylène), des polybromobiphényles (PBB), des polychlorobiphényles (PCB), des polychloroterphényles (PCT) ou du phosphate de tris (2,3-dibromopropyle)

Chapitre 39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières

Chapitre 40 Caoutchouc et ouvrages en cette matière

EX 4203 Vêtements et accessoires du vêtement, de protection, en cuir

4203.29.10 Gants de protection

4203.40.10 Accessoires des vêtements de sécurité

4205 Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué

4401 à 4412 à l'exclusion des 4401.10, 4401.31, 4402 et 4410 : Bois et ouvrages en bois

4415 Caisses et emballages en bois

EX 4905 Ouvrages cartographiques

4906 Plans et dessins d'architectes

5602.10 Feutres aiguilletés et produits cousus ou tricotés (rondelles, joints, manchons, ...)

EX 5911.90 Articles en textiles à usages techniques

EX 6305 Sacs et sachets d'emballage

EX 64 Chaussures de sécurité comportant une coquille de protection en métal

6506.10.00 Coiffures de sécurité

EX 6806.10 et EX 6806.90 Matières isolantes

6813 Garnitures de frictions (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes par exemple), non montées, pour freins, pour embrayage ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières

EX 6815.99 Ouvrages en céramiques électro-fondus

6901 à 6903 Produits réfractaires

6905 Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée

6906 Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie en céramique

EX 7019 Fibre de verre et ouvrages en fibre de verre

EX 7115.90 Creusets en platine

Chapitres 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79 et 80 : Métaux communs et ouvrages en ces métaux : fonte, fer, acier, cuivre, nickel, aluminium, plomb, zinc, étain

EX 8105.30 Déchets et débris cobaltifères

8201 à 8209 Outillage

Chapitre 83 Ouvrages divers en métaux communs

8401 à 8431, 8454 à 8468, 8471 à 8473.30, 8474 à 8484 : Machines, appareils et engins mécaniques

Chapitre 85 à l'exclusion des 8509, 8510 et 8527 : Machines et appareils électriques

Chapitre 86 Matériels de transport pour voies ferrées

8702 à 8709 Véhicules automobiles. Toutefois, pour les véhicules du TD 8703, seuls les doubles tractions pourront bénéficier de cette exonération

8716 Remorques et semi-remorques

EX 8802 et 8803 Aérodynes

8901.90, 8904 à 8907 Bateaux

EX 9015 Instruments topographiques

9017.10 Tables et machines à dessiner, même automatiques

9022 Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y compris les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports similaires d'examen ou de traitement

9023 à 9033 Appareils de mesure

EX 9107 Interrupteurs horaires

EX 9405.10, EX 9405.40 et EX 9405.99 : Appareils d'éclairage à suspendre ou à fixer au mur ou au plafond et leurs parties



## **ANNEXE 8 bis : Matériels, matériaux et produits destinés aux entreprises visées au chapitre XXIII**

(Créée par délibération n° 229 du 27 juin 2001, modifiée par loi de pays n° 2011-9 du 30 décembre 2011 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(articles 42 ter et quater de la délibération modifiée n° 69/CP du 10 octobre 1990)

1520 Glycérol brut; eaux et lessives glycéreuses

1521 Cires végétales, cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinées ou colorées

2503 Soufre

2505 Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du Chapitre 26

2506 Quartz (autres que les sables naturels) ; quartzites, même dégrossies ou simplement débitées, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire

2508.10.00 Bentonite

2512 Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées

2521 Castines ; pierres à chaux ou à ciment

EX 2529 Spath fluor

EX 2530.90 Calcaire

Chapitre 27 sauf 2710.12.11 à 2710.12.19 et 2710.19.21 : Combustibles minéraux sauf les essences et pétroles

2711.11 Gaz naturel présenté en vrac

2711.12 Gaz propane présenté en vrac

2711.13 Gaz butane présenté en vrac

2711.14 Acétylène

Chapitre 28 Produits chimiques inorganiques

Chapitre 29 Produits chimiques organiques

Chapitre 31 Engrais

EX 3402 Préparations tensio-actives pour la flottation des minerais

EX 3403.19 Préparations lubrifiantes

EX 3403.99 Préparations lubrifiantes

3601 à 3603 Poudres propulsives, explosifs préparés, articles de pyrotechnie

3802 Charbons activés

3810 Préparations pour le décapage des métaux ...

3901 à 3914 Matières plastiques sous formes primaires

3916 Monofilaments en matières plastiques

3917 Tubes et tuyaux en plastiques et leurs accessoires

3919, 3920, 3921 Plaques, feuilles et bandes en matières plastiques

EX 3923 Sacs et articles de transport ou d'emballages supportant un poids supérieur à 1 tonne métrique

3925.10 Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 litres

4001, 4002, 4005, 4006, 4008, 4009, 4010, 4015 : Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc

4016.93 Joints

EX 6813 Garnitures de friction

EX 6815.99 Ouvrages en céramiques électro-fondus

6901 à 6903 Produits réfractaires

6905 Tuiles, éléments de cheminées, conduits de fumée

6906 Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie en céramique

EX 7019 Fibre de verre et ouvrages en fibre de verre

Chapitre 72 à 76, 78 à 80 : Métaux communs et ouvrages en ces métaux

8103 Tantale et ouvrages en tantale

8104 Magnésium et ouvrages en magnésium

8108 Titane et ouvrages en titane

8110 Antimoine et ouvrages en antimoine

8402.90 Parties et pièces détachées chaudières à vapeur, générateurs de vapeur

8404.90 Parties et pièces détachées d'appareils auxiliaires pour chaudières ...

8405.90 Parties et pièces détachées de générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau ...

8406.90 Parties et pièces détachées de turbines à vapeur

8409.10 Parties et pièces détachées des moteurs des 8407 et 8408

8411.91 Parties et pièces détachées de turboréacteurs, turbopropulseurs

EX 8411.99 Parties de turbines à gaz

8412.90 Parties et pièces détachées des autres moteurs et machines motrices

EX 8413 Pompes pour liquides

8414 Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes

8419.90.90 Parties et pièces détachées des appareils et dispositifs pour le traitement des matières par des opérations impliquant un changement de température (chauffage, cuisson, ...)

8425 Palans, treuils et cabestans ; crics et vérins

8426 Bigues, grues et blondins, ponts roulants, portiques de chargement ou de manutention, ponts grue, chariots cavaliers et chariots grues

8427 Chariots gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage

8428 Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ...

8429 Bouteurs, niveleuses, décapeuses, pelles mécaniques ... autopropulsées

8430 Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage ...

8431 Parties et pièces détachées destinées aux machines et appareils des n° 8429, 8430 ...

8454.90 Parties et pièces détachées de convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour la métallurgie, l'aciérie ou la fonderie

8466 Parties et pièces détachées des machines des n° 8456 à 8465

8471 Machines de traitement de l'information

8473.30 Parties et pièces détachées du 8471

8474 Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable

8483 Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moulles; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation

8501 Moteurs et machines génératrices électriques à l'exclusion des groupes électrogènes

8502.13 Groupes électrogènes (moteurs diesel ou semi-diesel) d'une puissance > 375 kVA

8503 Parties reconnaissables comme étant exclusivement destinées aux machines des TD 8501 et 8502

8504.22 Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance > 650 kVA mais < 10.000 kVA

8504.23 Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance > 10.000 kVA

8504.90 Parties et pièces détachées de transformateurs électriques, de convertisseurs électriques statiques, de bobines de réactances et de selfs

8505.90 Parties et pièces détachées des électro-aimants, des aimants permanents; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques

8507.90 Parties et pièces détachées d'accumulateurs électriques

8508.70.00 Parties et pièces détachées d'autres aspirateurs

8511.90 Parties et pièces détachées d'appareils et dispositifs d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression

8512.90 Parties et pièces détachées d'appareils d'éclairage ou de signalisation des types utilisés pour les cycles ou automobiles

8514.90 Parties et pièces détachées pour fours électriques industriels ou de laboratoire

8515.90 Parties et pièces détachées pour machines et appareils pour le brasage ou le soudage

8516.90 Parties et pièces détachées pour les appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou similaires; résistances chauffantes

8517.70 Parties et pièces détachées des appareils électriques pour la téléphonie, la télégraphie par fil, les appareils de communication par courant porteur ou numériques

8529 Parties et pièces détachées destinés aux appareils des TD 8525 à 8528

8530.90 Parties et pièces détachées des appareils électriques de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commandes pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, installations portuaires ou aérodromes

8538 Parties et pièces détachées des appareils des TD 8535, 8536 et 8537

8545.11 Electrodes des types utilisés pour fours

8704.10 Tombereaux automobiles conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier

8705.90.90 Autres autres véhicules à usages spéciaux

8901.10 Bateaux principalement conçus pour le transport des personnes

8901.90 Bateaux conçus pour le transport des marchandises et autres bateaux pour le transport à la fois des personnes et des marchandises

8904 Remorqueurs et bateaux-pousseurs

9406.00.90 Constructions préfabriquées autres qu'en bois ou en alu

**ANNEXE 9 : Liste des produits exclus des dispositions prévues par les articles 5, 10 bis, 33 et 45 de la délibération modifiée n°69/CP du 10 octobre 1990**

(Créée par délibération n°187/CP du 2 octobre 1997, modifiée par loi du pays n° 2006-11 du 22 août 2006 et loi du pays n° 2007-9 du 28 novembre 2007 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

- 32 08 90 19 Peintures pour bâtiments, intérieurs et extérieurs
- 32 09 90 19 Peintures pour bâtiments, intérieurs et extérieurs
- EX 39 17 21 12 Tuyaux, gaines aiguillées, cannelées ou lisses pour l'électricité en propylène, en polyéthylène et en PVC
- EX 39 17 21 14 Tuyaux, gaines aiguillées, cannelées ou lisses pour l'électricité en propylène, en polyéthylène et en PVC
- EX 39 17 23 13 Tuyaux, gaines aiguillées, cannelées ou lisses pour l'électricité en propylène, en polyéthylène et en PVC
- EX 39 17 23 15 Tuyaux, gaines aiguillées, cannelées ou lisses pour l'électricité en propylène, en polyéthylène et en PVC
- EX 39 17 32 14 Tuyaux, gaines aiguillées, cannelées ou lisses pour l'électricité en propylène, en polyéthylène et en PVC
- EX 39 17 32 41 Tuyaux, gaines aiguillées, cannelées ou lisses pour l'électricité en propylène, en polyéthylène et en PVC
- EX 39 24 90 90 Fosses septiques, cuves à eau, conteneurs poubelles en plastique
- EX 39 25 10 00 Fosses septiques, cuves à eau, conteneurs poubelles en plastique
- EX 39 25 20 00 Portes, fenêtres et volets en PVC
- EX 39 25 30 00 Stores, intérieurs et extérieurs
- EX 39 25 90 00 Grillages et clôtures en PVC
- 44 09 Bois et ouvrages en bois entrant dans la construction
- 44 18 10 00 Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles en bois
- 44 18 20 11 Portes isoplanes présentés avec leurs cadres et chambranles en bois
- 44 18 20 21 Portes en bois massif à panneaux présentées avec leurs cadres et chambranles
- 44 18 20 22 Autres portes en bois massif à panneaux
- 44 18 20 90 Autres portes et leurs cadres, chambranles et seuils en bois
- 44 18 90 19 Autres ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (« shingles » et « shakes »), en bois.
- EX 72 14 20 00 Armatures de béton armé
- EX 73 08 90 10 Tôles, bardages, barres et profilés entrant dans la construction, en fer, fonte, acier et aluminium ; garde-corps métalliques pour ouvrages d'art et ponts. Panneaux isothermiques.
- EX 73 08 90 39 Tôles, bardages, barres et profilés entrant dans la construction, en fer, fonte, acier et aluminium ; garde-corps métalliques pour ouvrages d'art et ponts. Panneaux isothermiques.
- EX 73 08 90 49 Tôles, bardages, barres et profilés entrant dans la construction, en fer, fonte, acier et aluminium ; garde-corps métalliques pour ouvrages d'art et ponts. Panneaux isothermiques.
- EX 73 08 90 90 Tôles, bardages, barres et profilés entrant dans la construction, en fer, fonte, acier et aluminium ; garde-corps métalliques pour ouvrages d'art et ponts. Panneaux isothermiques.
- 73 13 00 10 Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fil ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures en fil de fer ou d'acier
- 73 14 20 10 Treillis soudés
- 73 14 41 10 Grillages simple torsion
- 73 14 41 32 Grillages à mailles nouées autres d'une hauteur inférieure ou égale à 1,50 m
- 73 14 42 10 Grillages recouverts de matière plastique à simple torsion
- 76 04 29 00 Tôles, bardages, barres et profilés entrant dans la construction, en fer, fonte, acier et aluminium ; garde-corps métalliques pour ouvrages d'art et ponts. Panneaux isothermiques.
- 76 10 10 00 Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils en aluminium
- EX 76 10 90 10 Portes, fenêtres et volets en aluminium
- EX 76 10 90 90 Portes, fenêtres et volets en aluminium
- EX 84 19 19 11 Chauffe-eau solaire d'une capacité inférieure à 600 litres
- EX 84 19 19 19 Chauffe-eau solaire d'une capacité inférieure à 600 litres
- 84 19 90 11 Parties de chauffe-eau solaire
- EX 94 03 10 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)
- EX 94 03 20 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)

EX 94 03 30 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)  
EX 94 03 50 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)  
EX 94 03 60 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)  
EX 94 03 70 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)  
EX 94 03 90 Meubles à usage collectif en bois, en métal (lits, bureaux, tables et chaises, armoires)

## **ANNEXE 10 Matériels, matériaux et produits destinés aux constructions navales**

(Créée par délibération n° 114 du 25 août 2000 et modifiée par délibération n° 286 du 18 janvier 2002 et par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(article 26 bis de la délibération modifiée n° 69/CP du 10 octobre 1990)

3208.20.19 Peintures et vernis vinyliques ou acryliques

EX 3214.10 Mastic

3604.90.20 Fusées de détresse

EX 3814 Diluant

EX 3917.39 Tubes en polymère pour gaz d'échappement

EX 3919.90.00 Revêtements de plancher ou parois en vinyle

EX 3922.90.00 WC marins en matières plastiques

EX 3925.20 Pare-brise, capots, hublots et fenêtres en matières plastiques

EX 3926.90 Miroirs

EX 3926.90.90 Réservoirs en matières plastiques d'une contenance < 300 litres

EX 4008.11 Revêtement de plancher ou parois en caoutchouc

EX 4009 Tubes en caoutchouc armé pour gaz d'échappement

EX 4016.91 Revêtements de pont

EX 5514.49 Revêtements de plancher ou parois en textiles

EX 5607.50 Cordages en fibres synthétiques

EX 6306 Voiles en toutes matières

EX 6307 drapeaux

63.07.20.00 Ceintures et gilets de sauvetages

EX 6910.90 WC marins en céramique

EX 7007 Pare-brises, capots, hublots et fenêtres en verre trempé ou en verre formé de feuilles contrecollées

EX 7308.90.39 Balcons en inox

EX 7310 Réservoirs à combustibles en fonte, fer ou acier pour propulseurs hors-bord

7315.12.00 Autres chaînes à maillons articulés et leurs parties

7316 Ancres, grappins et leurs parties

EX 7318 Boulonnerie et rondelles en fer ou acier

EX 7321.11 Cuisinières bateau en inox

EX 7324.10 Éviers bateau en inox

EX 7326.90 Accessoires d'accastillage

EX 74.15 Boulonnerie et rondelles en cuivre, bronze ou acier inoxydable

EX 7610.90.90 Mâts pour bateaux à voiles

EX 7616.99 Gréements pour bateaux à voiles

EX 7907.00 Anodes de coques ou d'hélices en zinc

EX 8407 Moteurs à essence et propulseurs hors-bord

EX 8408.10 Moteurs diesel

EX 8409.99.00 Waterlock, silencieux et clapets d'échappement

EX 8413.81 Pompes de cales et autres pompes d'assèchement; groupes d'eau sous pression

EX 8414.30 Compresseurs utilisés dans les équipements frigorifiques

EX 8414.51 Ventilateurs mécaniques ou électriques

EX 8415.82 Climatisation marine

EX 8418.99 Parties des appareils du TD 8418 pour la fabrication de réfrigérateurs et congélateurs marins

EX 8421.21 Dessalinisateurs

EX 8425 Winches, guindeaux et autres matériels de levage électriques et manuels

EX 8479.89 Appareils à gouverner, câbles de télécommande et commande fonction moteur

EX 8481.80 Articles de robinetterie

EX 8483.10 Arbres porte-hélice  
EX 8483.60 Embayages et organes d'accouplements souples  
8487.10.00 Hélices pour bateaux et leurs pales  
EX 8501.10 Propulseurs d'étrave électriques  
EX 8501.32 Moteurs électriques de 3 à 30 KW; générateurs électriques  
8502.11 Groupes électrogènes  
EX 8504.31 Transformateurs  
EX 850440 Convertisseurs; chargeurs de batteries  
EX 8507.80 Autres batteries  
EX 8512.40 Essuie-glaces électriques  
EX 8516.10 Chauffe-eau électriques  
EX8517.18 Récepteurs fax météo  
8525.60.00 Appareils d'émission incorporant un appareil de réception  
8526 Appareils de radionavigation, radiodétection et radiosondage (radar)  
EX 8531.10 Alarmes  
EX 8531.80 Feux de navigation; projecteurs de bateau; cornes électriques  
EX 8536.90 Appareils de communication et de sectionnement  
EX 8544 Câbles électriques avec ou sans pièces de connexion  
EX 8903.10 Embarcations de sauvetage : bateaux gonflables  
8907.10.10 Radeaux de sauvetage  
9014 Boussoles, compas et autres instruments de navigation (GPS)  
EX 9401 Sièges capitonnés  
EX 9405.10 Appareils d'éclairage divers (plafonniers, etc.)

**ANNEXE 11 : MATERIELS, MATERIAUX ET EQUIPEMENTS DESTINES AUX OPERATIONS  
CONCOURANT A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

(Créée par délibération n°368 du 3 avril 2003, et modifiée par délibération n° 327 du 13 décembre 2013)

(Article 44 de la délibération n°69/CP du 10 octobre 1990)

- 3602 Explosifs préparés
- 3603 Mèches de sûreté, cordons détonants ...
- 3802 Charbons activés ; matières minérales naturelles activées...
- EX 3917 Tubes et tuyaux et leurs accessoires en matières plastiques, à l'exclusion des tubes et tuyaux fabriqués localement
- 3920 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en matières plastiques.....
- EX 3925 Réservoirs et cuves en matières plastiques d'une contenance supérieure à 50 L.
- 5911 Produits et articles textiles pour usages techniques
- 7308.20.00 Tours et pylônes
- 7309 Réservoirs et cuves en fer fonte acier d'une contenance excédant 300 L
- 7310.10 Réservoirs et cuves en fer fonte acier d'une contenance de 50 L ou plus
- 7312.10.00 Torons et câbles
- EX 7315 Chaînes à maillons articulés et leurs parties
- 7325.91.00 Boulets et articles similaires, moulés, pour broyeurs
- 7326.11.00 Boulets et articles similaires, estampés ou forgés, pour broyeurs
- 8208.40.00 Couteaux et lames pour machines agricoles, horticoles ou forestières
- 8208.90.00 Couteaux et lames pour autres machines
- 8407.34\* Moteurs à piston alternatif ou rotatif à allumage par étincelles d'une cylindrée excédant 1.000 cm<sup>3</sup>
- 8407.90\* Autres moteurs à piston alternatif ou rotatif à allumage par étincelles
- 8408.20\* Moteurs à piston à allumage par compression pour la propulsion des véhicules du Chapitre 87
- 8408.90\* Autres moteurs à piston à allumage par compression
- 8409\* Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des Chapitres 8407 et 8408
- 8413 Pompes pour liquides même comportant un dispositif mesureur ; élévateurs à liquides et parties
- 8414 Pompes à air ou à vide... et parties
- 8423 Appareils et instruments de pesage ; poids
- 8425 Palans, treuils et cabestans ; crics et vérins
- EX 8433 Tondeuses à gazon
- 8502 Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs
- 8503 Parties reconnaissables comme étant exclusivement destinées ou principalement destinées aux machines des TD 8501 et 8502
- 8504 Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs par exemple), bobines de réactance et selfs
- EX 8507 Batteries pour élévateurs et autres batteries à l'exclusion de celles fabriquées localement
- 8511 Appareils et dispositifs d'allumage ou de démarrage.... A l'exclusion des bougies d'allumage.
- 8531 Appareils électrique de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonceurs)...
- 8704 Véhicules de transport de marchandises
- EX 9025 Thermomètres et pyromètres
- 9028 Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité y compris les compteurs pour leur étalonnage
- EX 9029 Compteurs de tours ou de production et leurs parties
- EX 9405 Appareils d'éclairage électriques ou non électriques destinés aux voies de circulation du site et des installations techniques spécifiques.

\* Les matériels repris dans ces positions doivent être destinés exclusivement aux engins de terrassement utilisés sur le site de transit et de traitement.